

L'assemblée communale, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal Officiel n° 5 du 6 février 2019, ainsi que par tous ménages. Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juin 2018.*
2. *Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur les émoluments.*
3. *Prendre connaissance et approuver la création d'un poste de collaborateur administratif, à raison de 30%, au sein de l'administration communale.*
4. *Voter le budget communal 2019 :*
 - a. *Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;*
 - b. *Budget de fonctionnement ;*
 - c. *Budget d'investissement :*

Fr. 82'000.—, pour le remplacement de la conduite d'eau à la rue « En Brisat » et pour l'aménagement du chemin agricole « Dos Covatte », sous réserve de subvention et de participations de tiers, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
5. *Information et discussion sur l'achat du bâtiment « Milieu du Village 46 » sis sur le feuillet n° 35.*
6. *Divers.*

M. le Président salue les personnes présentes, spécialement les jeunes de moins de 25 ans qui ont reçu une invitation suite à une précédente demande de l'assemblée et, Anne Deschamps, journaliste au Quotidien Jurassien. L'assemblée communale est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leur identité. Rappel de l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve. Scrutateurs : Kevin Brahier et Grégory Champion. 49 ayants-droits. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président donne lecture du point n° 1 de l'ordre du jour et explique les deux demandes de modifications suivantes :

Pierre Henzelin demande à ce que soit précisé que le dîner des ainés a eu lieu le jour de la commémoration des morts, et non le lendemain comme mentionné. Michel Bernard a constaté une erreur au niveau des comptes 2017. En effet, le procès-verbal mentionnait un excédent de produits, alors que les comptes 2017 ont bouclé avec un excédent de charges. Soumis au vote à mains levées, le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente avec les deux modifications susmentionnées.

M. le Président donne lecture du point n° 2 de l'ordre du jour et cède la parole à Benoît Bleyaert, qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Benoît Bleyaert explique qu'il ne s'agit pas d'une mise à jour, mais d'un nouveau règlement qui permettra à l'administration de facturer ses prestations de services. Le règlement proposé est basé sur un modèle du canton, ses dispositions sont donc légales et il est déjà appliqué par de nombreuses communes. Benoît Bleyaert précise que les émoluments facturés représenteront un apport estimé à Fr. 4'000.—/5'000.— par année. Il lit et explique plusieurs articles du règlement, qui définissent les modalités de facturation, les coûts correspondant aux prestations fournies par les autorités et l'administration. L'article 13 mentionne les tarifs à appliquer, soit que les émoluments sont fixés en point et sa valeur est déterminée par le canton. Actuellement, cette valeur est de Fr. 1.— le point. Cette manière de faire évite de modifier le règlement à chaque adaptation des tarifs. Benoît Bleyaert explique que les valeurs proposées proviennent d'une base cantonale et d'une comparaison avec d'autres communes. Le but est de ne pas s'enrichir, d'ailleurs le règlement l'interdit. Si la perception d'un émolumennt entraîne une rigueur excessive, le Conseil peut y renoncer partiellement ou en totalité, ou si l'accomplissement d'une prestation nécessite un travail important, la personne assujettie devra en être informée. La validité de ce règlement ne peut être fixé rétroactivement avant la date de

cette l'assemblée et en raison de procédures en cours, le Conseil communal propose son entrée en vigueur après juin 2019.

M. le Président ouvre la discussion de détails. Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président lit le point n° 3 de l'ordre du jour et deux citoyens concernés par ce point, sortent de la salle. M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Benoît Bleyaert explique que le développement de la commune accroisse la charge de travail, mais cette augmentation n'est pas seulement liée aux sollicitations de la population, mais également à toutes les demandes des offices cantonaux, fédéraux, les dossiers en lien avec l'aménagement du territoire, les permis, etc.... Il précise que depuis plusieurs années, les communes sont assaillies de demandes externes, recherches de dossiers, élaboration de statistiques et le traitement des dossiers politiques débordent sur l'administratif. Benoît Bleyaert précise avoir environs 500 échanges de mails par an uniquement avec l'administration. Le Conseil communal a créé le poste provisoirement à 20%, en pensant que la surcharge de travail était en lien avec les nouveaux changements informatiques et autres, mais il s'est rendu compte que ce n'est pas le cas. Les heures supplémentaires des collaboratrices ne cessent d'augmenter et ce taux proposé à 30%, correspond plus à la réalité de maintenant. Après presque deux ans, le Conseil a souhaité proposer à l'assemblée, la création de ce poste en définitif. Benoît Bleyaert lit le cahier des charges du poste de collaborateur administratif et précise, qu'il y a plus de mouvements au niveau des citoyens, de départs, arrivées, des normes obligatoires au niveau de la base de données des habitants, des statistiques à établir et, les demandes de locations de cabane forestière et de la halle en augmentations. Le poste comprend également un soutien à la secrétaire communale, les gestions du site, du guichet virtuel et les archives devront entièrement être examinés, afin de revoir la procédure de classement, de destruction ou de conservation. Benoît Bleyaert explique que le poste est actuellement occupé par Nadia Tatti, mais que si l'assemblée approuve sa création, une nouvelle mise au concours sera réalisée.

M. le Président ouvre la discussion de détails. Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire. Les citoyens reviennent dans la salle.

M. le Président lit le point n° 4 de l'ordre du jour et propose un seul vote d'entrée en matière pour la totalité du point. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui lit le document « budget 2019 ».

M. le Président ouvre la discussion de détails. Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 4a, qui est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président lit le point n° 4b et propose de lire uniquement le tableau récapitulatif. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui cite chapitre par chapitre, les montants mentionnés. Le budget 2019 boucle avec un excédent de charges de Fr. 74'589.55, pour un montant total de produits de Fr. 3'113'145.35 et pour un montant total de charges de Fr. 3'187'734.90. M. le Président ouvre la discussion de détails.

A Roger Bleyaert qui demande s'il n'y a pas une inversion dans le chapitre 3 au niveau des charges et produits, M. le Président confirme qu'il s'agit d'un excédent de produits de Fr. 90.— et non d'un excédent de charges.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 4b, qui est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président lit le point n° 4c de l'ordre du jour et un citoyen concerné par ce point, sort de la salle.

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui explique que ce point est en lien avec le projet de

Didier Chavanne, à savoir la construction d'un rural qui doit être raccordé au réseau électrique et au réseau d'eau. En raison de ces travaux, et entendu que la route sera « ouverte », le Conseil communal s'est posé la question de profiter de changer dans le secteur concerné, la conduite d'eau qui est très vétuste. Il précise que le chemin d'accès dont la commune est propriétaire, sera bitumé afin de diminuer les dégagements de poussière et les nuisances sonores. La synergie de ces travaux permet à la commune d'économiser plus de Fr. 40'000.—, en bénéficiant de subventions cantonale et fédérale, soit une dépense communale estimée à Fr. 82'000.—. Par le biais d'un plan, Benoît Bleyaert explique les travaux de raccordement, les emplacements du buffet électrique et de la borne incendie, que le dimensionnement de la conduite actuelle, soit 40, pose problème. En effet, elle ne convient plus pour le nombre de maisons situées dans ce secteur. Les riverains présents ce soir, ne pourront pas contredire le fait qu'il y a régulièrement des fuites. Il rappelle que le Conseil propose de profiter d'une synergie de travaux et également des subventions octroyées à Didier Chavanne, dont il va bénéficier. La commune ne peut en profiter de façon directe et elle a reçu la directive de l'économie rurale de collaborer avec l'agriculteur. De plus, la commune doit assurer la défense incendie. Benoît Bleyaert précise le devis de Fr. 82'000.—, qui comprend les frais de génie civil, les frais de changement de conduites, la participation financière communale, subventions comprises, les divers et imprévus. Il précise le calcul de participations, soit que Didier Chavanne en tant que maître d'ouvrage payera les factures et la commune payera sa participation, qui comprendra le bénéfice des deux fois 20% de subventions cantonale et fédérale. La commune va également bénéficier de subventions pour la réfection de la route et un accord financier à même été trouvé avec l'exploitant, qui payera la moitié des frais. Ce calcul part du même principe de ce qui a été appliqué au dossier AFS. Après les travaux, la route ne sera pas rénovée entièrement, elle sera rebouchée. Benoît Bleyaert précise que le Conseil est conscient que les autres conduites dans ce secteur sont en mauvais états, mais précise que BKW dans le futur, va effectuer des travaux dans les rues « Pré Communal » et « En Brisat ». Le Conseil communal pourra discuter d'une nouvelle synergie de travaux à ce moment-là.

M. le Président ouvre la discussion de détails.

A Philippe Choulat, qui demande des précisions sur la conduite avant la borne, Benoît Bleyaert répond qu'il s'agit d'un vieux tuyau de 80, mais que depuis la borne incendie, la conduite a un diamètre 40. Il rappelle que la défense incendie est du ressort de la commune et précise que l'ECA-Jura, a refusé que la borne incendie soit déplacée car elle ne respecterait pas les normes de distance.

A Philippe Choulat qui demande le diamètre de la nouvelle conduite, Benoît Bleyaert répond qu'elle aura un diamètre de 100.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 4c, qui est approuvé à la majorité évidente. Le citoyen revient dans la salle.

M. le Président lit le point n° 5 de l'ordre du jour et précise qu'entendu qu'il s'agit d'une information, il n'y a pas de vote d'entrée en matière, ni de vote final. Il cède la parole à Benoît Bleyaert.

Benoît Bleyaert explique que ça fait plusieurs années que l'assemblée exprime les possibilités que pourrait offrir ce bâtiment « Milieu du Village 46 ». Il n'y avait pas de discussion et malheureusement, c'est suite à un tragique accident, que la propriétaire a pris contact avec le Conseil communal pour savoir s'il serait intéressé à acquérir ce bâtiment. Benoît Bleyaert explique le but de cette information, est de connaître l'avis de l'assemblée, à savoir si elle encourage le Conseil à poursuivre les démarches de négociations ou au contraire, l'assemblée refuse. Il précise que le Conseil communal est favorable à acheter ce bâtiment, bien situé, proche des écoles, de l'administration, de la halle et offrant beaucoup d'opportunités par son volume. A ce jour plus de 100 élèves sont scolarisés à Coeuve et l'administration est en manque d'espaces. Les autorités communales auraient été déçues d'apprendre que ce bâtiment a été vendu. Les discussions sont positives avec la propriétaire, qui a conscience que si la commune est l'acquéreur, la procédure prend plus de temps.

M. le Président ouvre la discussion de détails.

André Maître exprime être favorable au fait que la commune acquière ce bâtiment.

A Jean-Louis Clerc, qui demande si le terrain agricole derrière la maison est compris dans l'achat, Benoît Bleyaert répond négativement. L'achat comprendrait la partie habitation et la place empierrée. Le feuillet 3433 derrière la maison, est en zone agricole et fait plus de 2'500 m².

A Jean Heusler qui demande l'idée du Conseil, à savoir quoi faire de ce bâtiment, Benoît Bleyaert répond qu'il y a plusieurs possibilités. Il cite des exemples, comme l'administration communale qui est au 1^{er} étage et le Conseil est régulièrement interpellé par son inaccessibilité en tant que locaux publics. Dans le même bâtiment se trouve l'unité d'accueil. Il y a également du potentiel pour l'école primaire et l'école enfantine. Il est possible d'imaginer que des sociétés soient intéressées, d'y aménager des locaux pour les ainés, un cabinet de médecin, une crèche, etc... En cas d'intérêt positif par l'assemblée, le Conseil communal a l'idée de créer un groupe de travail, qui pourra apporter des idées, être représentatif de la population et présenter un projet en assemblée communale. Benoît Bleyaert précise que le projet doit avancer par étape, avoir l'opinion de l'assemblée, proposer son acquisition, débattre de ce que nous pouvons en faire. En fonction des finances communales, il y aurait aussi la possibilité de transformer le bâtiment en plusieurs étapes.

A Rose-Marie Choffat, qui demande le coût total selon les m³ et le prix d'acquisition, Benoît Bleyaert répond que les calculs n'ont pas été réalisés. Dans ce genre de situation, généralement deux expertises sont établies, une commandée par le vendeur, la seconde par le potentiel acheteur. Après réception de ces expertises et le débat de ce soir, des discussions auront lieu avec le propriétaire.

A Rose-Marie Choffat, qui demande si la commune a les moyens de l'acheter car ça concerne un projet à plusieurs millions, Benoît Bleyaert répond que l'assemblée aura l'information du calcul du prix d'achat, que le Conseil sera transparent dans les coûts et que la décision finale reviendra à l'assemblée. Il précise que le service des communes, il y a quelques années, n'approuvait pas que les communes investissent dans l'immobilier, mais maintenant ce n'est plus le cas. Certes, il s'agira peut-être d'un investissement important, mais à long terme. Il rappelle que le but est d'obtenir l'opinion de l'assemblée et éviter de passer à côté d'une opportunité.

A Philippe Choulat, qui demande si une information sur le coût des travaux sera communiquée, Benoît Bleyaert répond positivement. Il rappelle qu'il est possible d'acheter le bâtiment, mais pour des raisons financières d'en faire quelque chose ultérieurement.

Jean Heusler estime qu'il s'agit d'une bonne opportunité pour la commune, c'est un bâtiment en ordre qui « tient la route ».

Erwin Montavon précise que son cousin, ancien propriétaire décédé, avait le projet d'y créer des appartements, mais n'a pas eu l'accord financier. Il estime que c'est une bonne opportunité pour la commune et que pour la prochaine assemblée, le Conseil pourra proposer des prix, achat, au m³, etc... Aurélien Oeuvray juge également que c'est une opportunité unique pour le développement de la commune.

Nadia Tatti, employée auxiliaire à l'administration, constate régulièrement que l'accès au bureau communal n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite, et que ça serait par exemple une solution d'y installer à plein pied le bureau communal.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, M. le Président conclut le point n° 5, en prenant note au nom du Conseil et de la population, que l'opinion d'acquérir le feuillet n° 35 est positif.

M. le Président lit le point n° 6 et cède la parole au Conseil. Benoît Bleyaert explique que depuis plusieurs mois, le Conseil communal est en contact avec la fondation Reajura pour installer un défibrillateur. Il précise qu'en cas d'accident cardiaque, chaque minute diminue la durée de vie de 10%. Personne ne peut être accusée d'avoir fait les mauvais gestes, mais peut être accusé de n'avoir rien fait. Il précise que le boîtier avec le défibrillateur sera installé devant le bâtiment communal, afin d'être facilement accessible. Une séance d'information sera organisée prochainement.

A Daniel Meyer, qui demande s'il y a encore des parcelles constructibles de libres, Benoît Bleyaert répond qu'il n'y a plus de parcelles communales, mais qu'il y a beaucoup de parcelles privées. Il explique la rencontre qu'il a eu le matin même avec le groupe de travail qui gère le projet « Raum+Jura », dans le cadre d'une étude pour recenser tous les secteurs constructibles à l'intérieur

des villages et des contacts auront lieu avec les propriétaires. Le Tribunal fédéral a coupé court au projet d'extension de parcelles dans le cadre du plan d'aménagement de Develier. Il y a une pression sur le canton du Jura pour réduire les zones à bâtir et de préférence densifier les tissus bâtis. Le canton se bat car au niveau de la confédération le modèle villa familiale avec du terrain autour est dépassé. Maintenant, les références sont le nombre d'habitants par ha, le nombre d'emplois par ha, la densification, etc... Actuellement peu de bâtiments sont vides, mais ce sont les futurs grands bâtiments inoccupés qui vont poser « problèmes ». Dans le PAL, était prévu une extension du lotissement « Le Crêt III », cette possibilité est maintenant exclue. Tant que le plan directeur cantonal ne sera pas réalisé, toutes les procédures cantonales sont gelées et la confédération a un regard sur tous les dossiers. Le Conseil est conscient qu'il y a de la demande, souvent les appartements sont loués avant que les travaux soient finis. Il s'informe des projets, des dossiers, des directives, etc..., mais n'a pas ou peu de moyens. Le Conseil communal salue les propriétaires privés qui ont transformé les bâtiments en les densifiant.

A Maurice Migy qui demande si suite aux commentaires positifs sur l'acquisition du bâtiment « Milieu du Village 46 », une information sera faite envers la population, Benoît Bleyaert répond que le Conseil n'a actuellement aucun droit sur ce bâtiment, tant que l'acquisition n'a pas été conclue, il doit tenir compte de la protection des données, mais si la commune acquière ce feuillet, des communications et informations pourront être faites.

A Rose-Marie Choffat qui précise que l'assemblée n'a pas voté, Benoît Bleyaert le confirme et rappelle que le but était d'avoir l'avis de l'assemblée.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, les conseillers communaux, l'administration, salue la nouvelle version de la publication officielle, ainsi que la nouvelle disposition de la salle, et lève l'assemblée à 21 heures 32.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :	La Secrétaire :
Pierre-André Henzelin	Flore Brahier